

COMMUNE DE LA TURBIE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

CORRE CERTIFIEE CONFORME
L'ingenieur diplome des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbain et opérationnel
Bernard MARTIN

Echelle : 1/2500
PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 : 14 Mars 2000
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : avis répété favorable
ENQUETE DU 15 Novembre au 15 Décembre 2000
APPROBATION DU PPR : 2 Mai 2001

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

LÉGENDE

 ZONE ROUGE : zone inconstructible.

 ZONE BLEUE : zone soumise à
des mesures de prévention.
* nature du risque

A : affaissement

Eb : éboulement en masse ou chute de blocs

G : glissement

R : ravinement

RI : ravinement léger

S : reptation

 zone non exposée.

